

**SÉANCE DU 7 FEVRIER 2017**

Le sept février deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	3 février 2017	Affichée le	3 février 2017
Membres en exercice :	15	Membres présents :	12
Nombre de pouvoir :	1	Nombre de votants :	13

**Présents :** Mesdames PREVOTEAU Andrée, CHEVAL Céline, LELEU Véronique, HAMELIN Laurence, DEVAUX Carole, Marie VEDIE-GONCALVES  
Messieurs PAUMIER Jacky, GAMBLIN Hervé, MEEUS Marcel, MARTIN Lionel, GOUJON Jackie, NONCHE Frédéric

**Absents non excusés :** Messieurs FICHOT Nicolas, LELIEUR Charles

**Absent excusé :** Monsieur GAUTHIER Patrice

**Pouvoir :** Monsieur Patrice GAUTHIER donne pouvoir à Monsieur Lionel MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Laurence HAMELIN a été désignée comme secrétaire de séance

➤ **Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2017 et des signatures afférentes**

**SERVICE COMMUN MUTUALISE SVP - Délibération 006-2017**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil qu'en 2014, la communauté de communes d'Amfreville la campagne a proposé aux communes l'adhésion au service commun mutualisé (SVP) dans le domaine de l'assistance pluridisciplinaire assuré par un cabinet de conseil afin d'apporter des réponses aux problèmes posés sur des thématiques juridique, urbanisme, économique etc... et que le Conseil se doit d'en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce service.

**REMBOURSEMENT EDF COLLECTIVITES - Délibération 007-2017**

Monsieur le Maire fait part à son conseil du remboursement par chèque, d'EDF Collectivités concernant la régularisation de la consommation du groupe scolaire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2016 et dont le montant s'élève à 217,90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder à son encaissement.

**ACTION SOCIALE - Délibération 008-2017**

Monsieur le Maire demande à son Conseil de se positionner sur la participation financière des participants au repas des Aînés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le repas sera offert uniquement, aux Aînés de la commune âgés au moins de 65 ans, aux Membres du Conseil Municipal et au Personnel.

Les Aînés n'assistant pas au repas se verront offrir en fin d'année un colis d'une valeur de 35 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Noël des enfants**

Monsieur Le Maire évoque la possibilité d'un spectacle avec goûter ou remise à chaque enfant d'une carte cadeau en remplacement des jouets.

Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas mais demande une étude sur le coût, le lieu et l'organisation afin de pouvoir en délibérer lors d'un prochain conseil.

➤ **Permanences bureau de vote du 23 avril et du 7 mai 2017**

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se positionner sur les permanences de la tenue du bureau de vote du 23 avril et du 7 mai 2017 concernant les élections Présidentielles

➤ **Vote du Budget mardi 4 avril 2017 à 18h30**

Après un tour de table la séance est levée à 19h45